

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2004

Nombre de conseillers  
- en exercice : 22  
- présents : 15  
- votant : 15

L'an deux mil quatre, le dix sept décembre.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 16 heures à la direction du service d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 24 novembre 2004.

N°2004-6-0

Présents :

Monsieur Ludovic GUILLAUME, directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de la Vienne.  
Messieurs Gérard BASTIERE, Raymond BRUNET, Michel BURLLOT, James CHEVALIER, Henri COLIN, Jean-Claude CUBAUD, Roland DEBIAIS, Robert GEAY, Christian MICHAUD, René GIBAUT, Francis GIRAULT, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, André SENECHÉAU, membres du conseil d'administration.

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Adjudant Jean-Luc BERTIN, Capitaine Jean-François MARCHAIS, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY.

Assistaient également à la séance

Madame Marie-Françoise MASDUPUY, payeur départemental  
Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental  
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint  
Monsieur Patrick SANCHEZ, directeur administratif et financier

Excusés :

Messieurs Guillaume DE RUSSE, Daniel LHOMOND, Jean-Pierre JARRY, Jean-Claude RIBARDIERE, Camille SAVIN, Joël TONDUSSON, membres du conseil d'administration.  
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS.

**OBJET :**

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**Renouvellement**

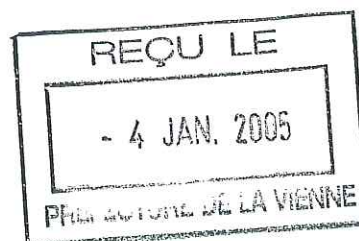
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales

VU, la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et notamment son article 51

VU, les arrêtés préfectoraux n° 2004.D1/B1.615 et 616 du Préfet de la Vienne en date du 24 novembre 2004,

Sur proposition du Président,



**DECIDE**

De retenir les candidatures de MM. Geay, Rousseau, Renaud et Gibaud pour constituer, en sus du président du conseil d'administration et du directeur départemental, la commission de recensement des votes en vue du dépouillement prévu le 28 janvier prochain.

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

